

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 19 (1868)  
**Heft:** 1

**Artikel:** À nos lecteurs  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784437>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

---

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

**El. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,**

édité par

**la librairie Hegner à Lenzbourg.**

---

N<sup>o</sup>. 1.

Janvier.

1868.

---

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez **D. Hegner à Lenzbourg.** Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 2 fr. 50 par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 2 fr. 70 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. **El. Landolt**, professeur à Zurich, les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie **Hegner** à Lenzbourg.

---

## A nos lecteurs.

Pendant un laps de temps de 7 années, la science forestière a été représentée en Suisse par deux organes spéciaux, le Journal suisse d'économie forestière et le Forestier pratique, paraissant tous deux en langue allemande et française. Les deux feuilles se proposaient un seul et même but, *savoir la diffusion des connaissances forestières*; cette identité de tendance devait naturellement faire naître chez les rédacteurs, aussi bien que chez les lecteurs le désir d'en voir s'opérer la réunion effective. Ce désir ayant été exprimé d'une manière formelle à la réunion de Bex par un membre de la société des forestiers suisses, l'idée a reçu d'emblée par un vote unanime l'appui sympathique des assistants, et les rédacteurs ont saisi cette occasion pour jeter les bases d'une réunion des deux feuilles. De part et d'autre, il leur fut aisé de s'entendre, et le projet de fusion, soumis à la ratification du comité permanent de la société des forestiers suisses, a obtenu sa pleine approbation. Nous annonçons donc à nos lec-

teurs que, à partir de janvier 1868, les deux feuilles sont fondues en un seul journal, dont la rédaction est confiée à El. Landolt, Walo de Gruyère et Jb. Kopp et qui sera publié en langue française et allemande, à la librairie Hegner à Lenzbourg, sous le titre de: »*Journal suisse d'économie forestière, organe de la société des forestiers suisses*«. Comme par le passé, il paraîtra sous la forme de livraisons mensuelles d'une feuille d'impression au moins; le numéro allemand sera publié vers le milieu, et le numéro français, si possible, à la fin du mois. Les membres de la société des forestiers suisses recevront le journal gratis à domicile; le montant du prix d'abonnement est de 2 fcs. 50 cts. par an. On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

En qualité d'organe de la société des forestiers suisses, le journal publiera les procès-verbaux des délibérations de la société et du comité permanent, ainsi que les communications relatives aux affaires de la société; il contiendra en outre des articles sur les questions d'économie forestière les plus importantes, des rapports sur les résultats de l'aménagement de forêts traitées régulièrement, des détails sur des phénomènes naturels ayant trait aux forêts, ainsi que sur les faits qui ont rapport à la législation, à l'administration et à l'aménagement des forêts; les rédacteurs s'attacheront également à faire connaître les faits d'un intérêt général consignés dans d'autres journaux, et à recueillir toutes les données propres à compléter la statistique forestière suisse.

La rédaction s'efforcera de répondre aux exigences de tous les lecteurs du journal, ainsi dans le choix des matières, elle ne s'appliquera pas seulement à satisfaire les forestiers de profession, mais elle aura aussi égard à ceux qui, sans être praticiens, s'occupent de l'aménagement et du traitement des forêts, ou qui s'intéressent d'une manière générale à l'économie forestière. Mais cette tâche, on le comprend, offre bien des difficultés, et la rédaction ne peut espérer de la remplir que si elle est appuyée par de nombreux lecteurs et trouve parmi eux beaucoup de collaborateurs. Nous nous adressons donc à tous les amis de l'économie forestière pour les engager à favoriser la diffusion de notre journal et à nous soutenir par de fréquentes communications.

Dès que l'on sera parvenu à persuader au peuple que la prospérité nationale dépend en grande partie du bon aménagement des forêts, et qu'on aura réussi à lui inculquer les notions

les plus importantes sur la culture, les soins et l'exploitation des forêts, toutes les difficultés qui s'opposaient à l'introduction d'une économie rationnelle seront levées, et l'on n'aura plus de peine à obtenir les crédits qui sont nécessaires à l'aménagement et au traitement des forêts.

La Rédaction.

---

## La régénération des peuplements est la base d'une bonne économie forestière en Suisse.

---

C'est là un axiome que nous espérons faire accepter sans peine et comme on ne saurait trop en rappeler l'importance nous nous exposons volontiers au risque de ne rien dire de nouveau, pour chercher à l'inculquer davantage dans l'esprit de nos lecteurs, et contribuer ainsi à ce qu'il soit mieux mis en pratique. Notre journal étant maintenant le seul organe des forestiers en Suisse, il nous paraît avoir tout particulièrement la tâche de propager ce principe au milieu des communes et des particuliers en leur faisant toujours mieux comprendre l'importance capitale de la régénération des boisés. Nous sommes loin néanmoins de méconnaître la valeur des autres branches de l'économie forestière; elles ont toutes leur haute importance, surtout lorsqu'on les associe avec le meilleur système de culture; ce sont tout autant de leviers puissants qui devront servir à amener nos forêts dans un état tel qu'elles satisfassent aux exigences de la science et procurent sous tous les rapports les plus grands avantages possible. Que l'on nous permette ici une comparaison propre à faire comprendre notre idée: de même que l'homme qui veut se bâtir une habitation doit commencer par en établir solidement les murs et la toiture pour en protéger l'intérieur contre l'intempérie des saisons, et ne peut qu'ensuite s'occuper de l'ordonnance des appartements et de tous les travaux intérieurs, qui sont cependant loin d'être superflus, de même le forestier doit avant tout pourvoir à la régénération des forêts qu'il exploite, et ce n'est qu'après avoir fait ce premier pas, qu'il